

## Indivision et sucession après acte de donation

Par spicata, le 12/05/2012 à 15:21

Bonjour,

peut on oblige une personne à rester en indivision ? quel est le texte ou la jurisprudence en la matière ?

j explique un peu mieux.

une personne habite dans la maison de son mari il s'agit d'une 3ème union. le mari a 3 enfants de 2 lits differents;

il a signe une donation au dernier vivant.

quels sont les droits de chacun sur les biens du mari?

est ce que les enfants peuvent obtenir la sortie de l'indivision en payant l'usufruit ? et quelle est la procédure ?